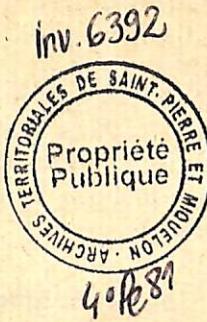


# LA VIGIE

## Journal de démocratie sociale

### DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON



## ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00  
Union postale. — un an . . . 42 fr. 00

## Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

## INSERTIONS

Une à six lignes. . . . .	3 fr. 00
Réclames . . . . .	0 fr. 50
Faits divers . . . . .	4 fr. 00

### AUX ELECTEURS de la CHAMBRE de COMMERCE

Messieurs,

Vous nous connaissez tous!  
Notre profession de foi ne sera donc pas longue.

## La Voici :

1<sup>e</sup> Pas de *politique* à la Chambre de Commerce; car nous estimons que ce fléau doit en être toujours exclu impitoyablement.

2<sup>e</sup> L'expérience des affaires de la colonie nous permet de vous déclarer que nous en connaissons ses besoins.

Notre première préoccupation sera de faire aboutir, en la suivant pas à pas, la question du Tarif Général des douanes qui a besoin d'un remaniement sérieux et immédiat pour la vitalité même du pays, et notamment pour l'armement et le commerce local.

3<sup>e</sup> En venant briguer l'honneur de vos suffrages, nous mettons au service des intérêts si compromis de la colonie, toute notre énergie et le dévouement le plus absolu, avec nos connaissances des finances, du commerce et de l'industrie.

Ayons confiance les uns dans les autres et crions tous ensemble :

**Vive le commerce!****Vive l'industrie!!**

car c'est bien là que se trouve la Vie de notre colonie.

St-Pierre le 24 Octobre 1907.

Jacques LÉGASSE, ancien négociant, directeur-gérant de la Société des Friteries des îles St-Pierre et Miquelon,

ancien vice-président de la Chambre de Commerce.— G. MESSANOT, commerçant-armateur.— Paul FOLQUET, commerçant-armateur.— Edouard BIDEL, armateur.— Prosper OZON, banquier, Auguste SALOMON, fondateur des pouvoirs de la Société "La Morue Française", ancien négociant, ancien trésorier-membre de la Chambre de Commerce.

### Suite de la Conférence publique DE M. LOUIS LÉGASSE

## Service de la Marine

M. Louis Légasse flétrit comme il convient, l'ancien commissaire de la marine, Gailhac,— grand fondateur de ligues *politico anti-alcooliques*, magistrat d'occasion et digne émule des Michas et Teulon,— dont le passage à St-Pierre a été aussi néfaste au pays qu'à l'armement.

Par contre, il rend un hommage public à M<sup>e</sup> Bousquet le commissaire actuel, qui, en respectant et en appliquant les Règlements sans parti-pris comme sans faiblesse a su se concilier à la fois l'estime des armateurs et des marins. Il est, du reste, ajoute M. Légasse, habilement secondé dans cette délicate fonction, par M. Henry, agent du commissariat, également estimé de tous, excepté pourtant de certains armateurs politiciens qui ne lui pardonnent pas d'avoir fait son devoir en portant à la connaissance du ministre de la marine des faits délictueux commis par eux et les rendant passibles de la correctionnelle.

## Service du port

L'orateur fait l'éloge de M. Besnier, notre capitaine de port, qu'il félicite d'avoir toujours fait son devoir, loyalement et avec

impartialité, sans jamais s'occuper de politique. Cela ne l'a pas empêché, dit-il, d'encauser les foudres du "Réveil" qui ne l'a jamais porté dans son cœur.

## Trésor

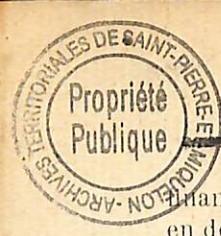
M. L. Légasse rappelle en quelques mots la longue et belle carrière politique de M. le Trésorier-payeur actuel, M. Dematvilain, qui, dit-il, fut longtemps maire de St-Servan, membre et président du Tribunal de commerce de cette ville, et enfin député. Fatigué de la politique il vint se fixer à St-Pierre où il occupe en ce moment la haute charge de Trésorier-payeur du Trésor Colonial, fonction dont il s'accorde honnêtement et sans bruit. Mais ajoute M. Légasse, si M. Démalvialin ne s'occupe en aucune façon de nos luttes politiques, il ne saurait en dire autant, de l'un de ses employés dont certains faits et gestes lui ont été signalés et qu'il a l'intention de porter à la connaissance du Ministre des Finances.

## Service des Douanes

M. L. Légasse rappelle le passage, doublement néfaste pour la colonie, de Ferry « le vendu » et de Filippi « l'organisateur de la fraude en famille », tous deux prédecesseurs immédiats de M. Larquère, l'honorable chef du service de Douanes actuel, dont la vigilance et l'intégrité lui ont attiré les plus violentes attaques de la part du "Réveil" et de ses partisans, grands amateurs de fraude.

## Hôpital civil et militaire

M. Louis Légasse déplore la transformation de l'Hôpital militaire en Hôpital civil que, malgré son opposition, ses adversaires ont demandée et obtenue d'accord avec les Docteurs Gallas et Dupuy-Fromy. Il n'a pas de peine à démontrer combien cette réforme a été désastreuse pour les



finances locales, et il reste convaincu que, en dépit des efforts et la bonne volonté dont fait preuve le Chef actuel de ce service pour y apporter des améliorations, on aura toujours lieu de regretter l'ancien service qui, sans être parfait, laissait beaucoup moins à désirer à tous les points de vue.

\*\*

### Ecoles Laïques et Eco'es Libres.

M. L. Légasse est dit-il, obligé de reconnaître, qu'en ce moment, les maîtres et les maîtresses des écoles laïques observent avec soin la *neutralité* dans l'instruction qu'ils donnent aux enfants qui leur sont confiés. Mais il déclare qu'il n'en a pas toujours été ainsi : que plusieurs pères et mères de famille ont eu lieu de se plaindre, et qu'en outre, au temps où le citoyen Michas était Inspecteur primaire, la politique et l'anarchie remplaçaient trop souvent le zèle et le dévouement qui doivent être les qualités maîtresses de tout instituteur.

Il espère que pareil état de choses ne se renouvellera plus et que les instituteurs continueront à s'acquitter de leur fonction sans s'occuper de politique, et se mêler à nos querelles intestines.

Il n'en est pas moins partisan, ajoute-t-il de la *création* d'écoles libres pour *trois raisons*.

1<sup>e</sup> Par mesure d'économie pour les finances locales, l'existence d'écoles libres tenues par des instituteurs pris dans le pays devrait diminuer d'autant le nombre des instituteurs laïques émargeant au budget local.

2<sup>e</sup> A cause de l'*énulation* qui ne manquerait pas d'exister entre les deux écoles. Et se rappelant alors ce mot de Fénelon : « l'émulation est un aiguillon à la vertu », il ajoute : et aussi au travail.

3<sup>e</sup> En vertu de la liberté individuelle et du droit incontestable qu'ont les parents d'envoyer leurs enfants à l'école de leur choix.

Et M. Légasse conclut en disant que nous devons nous montrer d'autant plus libéraux sur ce point que nous sommes plus rapprochés des Etats-Unis, qu'on dit être le pays de la *Liberté* par excellence.

\*\*

### Administration

M. L. Légasse ne veut pas, dit-il, terminer sa conférence sans dire un mot de M. l'Administrateur, Antonetti, avec lequel il vient de rompre pour tout de bon; et il demande à son auditoire de vouloir bien, malgré l'heure avancée, lui continuer encore un instant sa bienveillante attention.

Il rappelle alors, en termes indignés, le manque de tact et d'éducation dont a fait preuve M. Antonetti, quand, lors de son arrivée dans la colonie, il a refusé de rendre visite aux divers membres du Conseil municipal, faisant ainsi injure à la popu-

lation tout entière, dans la personne de ses représentants. Il raconte ses démêlés pleins de fourberie et de déloyauté avec M. Pompéi, maire de St-Pierre et M. Borotra, maire de Miquelon, qui, cœurés du sans-gêne avec lequel il traitait les premiers représentants du pays, ont préféré donner leur démission plutôt que se prêter à toutes ses combinaisons plus ou moins machia-véliques et nuisibles aux intérêts du pays.

Il dit comment, après bien des démarques et des pourparlers interrompus et repris, il a lui-même, lors de son arrivée à St-Pierre, réussi à aplatiser les difficultés, à reconcilier l'Administrateur avec le Conseil municipal qui, comme gage de sa sincérité et confiant dans celle de M. Antonetti, a consenti à voter l'emprunt demandé ou plutôt exigé par l'Administrateur.

Il énumère toutes les belles promesses que M. Antonetti lui a faites à lui-même, l'assurant à maintes reprises que le Remaniement du Tarif général des Douanes était l'objet de ses préoccupations journalières, que des exemptions et des diminutions sérieuses seraient accordées à l'armement local; qu'il lui manquait encore certains documents, mais qu'il avait prié le Président de la Chambre de Commerce et le chef du service des Douanes de les lui fournir; que les travaux les plus urgents, tels que les réparations aux cales et aux quais du Gouvernement, à la Digue et dans le Port, seraient exécutés sans retard... etc etc... Et à chaque entrevue c'était la même rengaine, les mêmes promesses et les mêmes bonnes paroles; mais les actes, les *actes*?... On les attend encore, s'écrie M. Légasse.

Il était, dit-il, revenu à St-Pierre avec l'espérance de pouvoir faire quelque chose pour le relèvement de la colonie. Il a fait tout ce qui dépendait de lui : les fouilles de Miquelon, la mise en construction des frigorifiques. Pour le reste, il est obligé de constater que tous ses efforts sont venus se briser contre la mauvaise volonté évidente de l'Administrateur qui n'a voulu rien faire, rien tenter pour enrayer le mouvement d'exode de notre armement local et pour le relèvement du pays.

Longtemps il a cru que l'Administrateur était sincère et de bonne foi, qu'il était animé de bonnes intentions et désireux de faire quelque chose pour sauver la Colonie.

Aujourd'hui, plus de doute possible M. Antonetti est bien l'homme qui lui avait été dépeint par ses amis et au Ministère : un homme fourbe, hypocrite, déloyal et prétentieux au possible.

Partout où il a passé, son principe administratif a été celui-ci : *diviser pour régner*. Partout il a semé la zizanie et la division parmi les fonctionnaires sous ses ordres, les excitant les uns contre les autres, et créant ainsi entre eux des malentendus qui, plus d'une fois, ont tourné à son désavantage et à sa confusion.

En maintes circonstances, depuis son arrivée dans la Colonie, il a trompé le Ministre en lui adressant de faux rapports, entre autres, à propos de ses démêlés avec M. Pompéi, ancien maire de St-Pierre auprès duquel il a prétendu et déclaré avoir fait toutes les démarches possibles et surtout une *démarche personnelle* — qu'il n'a jamais faite sinon, comme *visite personnelle à Mme Pompéi* — afin de mettre fin à la lutte qu'il avait si maladroitement engagée avec le Conseil municipal, laissant croire ainsi à M. le Ministre, de qui M. Légasse tient ce fait, que M. Pompei était un *intransigeant* et un *entêté* avec lequel il était impossible de s'entendre. Voilà la franchise et l'honnêteté de cet homme qui a nom Antonetti et qui préside aux destinées de ce pays!

Pouvait-il compter plus longtemps sur le concours d'un tel Administrateur qui, à plusieurs reprises, l'a trompé lui-même grossièrement?... Evidemment non. Voilà pourquoi, avant de partir pour France, il a voulu rompre bruyamment avec Antonetti afin de protester énergiquement contre tous ces atermoiements, contre toutes ces lenteurs administratives qui conduisent le pays à la ruine.

Il tenait aussi à dégager sa propre responsabilité aux yeux de la population qui lui a confié la défense de ses intérêts.

Il espère enfin être plus heureux à Paris, où, dès son arrivée, il compte aller entretenir le Ministre de toutes ces questions.

Il ne se donnera dit-il, aucun repos avant d'avoir obtenu le remaniement du tarif général des Douanes dont l'urgente nécessité, en présence de l'exode de notre armement local, ne saurait échapper à personne.

Pour atteindre ce but, il n'hésitera pas à faire toutes les démarches nécessaires auprès du Ministre et des Chambres de Commerce de France qui, pour sauver un pays et une industrie de la ruine, ne refuseront pas elles-mêmes, il en est convaincu, de faire quelques concessions et quelques légers sacrifices.

En terminant M. Légasse remercie son auditoire de l'attention qu'il a bien voulu lui prêter jusqu'au bout, et, personne n'ayant demandé la parole, la séance est levée au milieu des applaudissements et des acclamations.

M. H. et L.

\*\*

N. B. — Tous les fauteurs habituels de désordres, les Mazier et consorts, ne se sentant pas de taille à tenir tête à M. Légasse qu'il savait en possession de tous les documents nécessaires pour leur fermer la bouche, s'étaient abstenus de paraître à la conférence.

Aussi tout s'est-il passé dans le plus grand calme; et ceux qui avaient escompté des troubles et des manifestations pour pouvoi-

s'en servir contre M. L. Légasse et ses amis en ont été pour leurs frais.

Que le "Péveil" vienne donc encore, après cela, soutenir que les *apaches* et les perturbateurs de l'ordre public sont de notre côté!..

## Baptême des cloches.

Dimanche derniers'est accompli ce qu'on peut appeler le prélude ou le prologue de l'inauguration de l'église nouvelle.

A 2 heures, par un temps inespéré,— un rayon de soleil parmi une série de coups de vent et de torrents de pluie,— un long cortège se dirigeait de l'église provisoire vers la nouvelle église devant laquelle devait avoir lieu le Baptême des nouvelles cloches.

Enfants, jeunes gens, grandes personnes, tous au chant de l'Ave-maria, se portaient vers la fête depuis si longtemps attendue.

La population voit maintenant que la période d'attente—et malheureusement, elle n'a que trop durée,—prend fin, et, inutile de l'ajouter, la satisfaction est générale.

Il suffisait, pour s'en convaincre, d'observer l'aspect de la foule qui se pressait sur la place, devant le portail de l'église : il n'y avait pas seulement du recueillement ou de la curiosité, mais le murmure joyeux qui dominait, gardant cependant la discréction voulue pour la cérémonie, disait bien clairement : « allons voilà que ça se déclanche, nous allons avoir notre église, et vive la joie!..

\* \* \*

Bang!... Bang!... "Marguerite-Marie", la grosse cloche retentit, un frisson parcourt tous les rangs.

Entendre ce son puissant et grave à l'endroit même où, il y a cinq ans, dans la nuit tragique s'abîmèrent les anciennes!... il semble qu'on assiste à une résurrection.

Puis, c'est "Marguerite-Louise" qui parle à son tour, de sa voix vibrante et forte aussi, mais avec une nuance plus légère.

Et enfin, "Joséphine-Louise" dont le son clair et gai provoque dans la foule un mouvement de joyeux assentiment.

Parrains et Marraines s'approchent aussi pour accomplir le geste rituel sur leurs sonores filiales: coups mélange et harmonieux des Marraines. — Deux parrains y appartiennent une si énergique conviction que l'attache du battant se rompt, et les voilà se balançant eux-mêmes sur leurs bases: ils se tiennent d'ailleurs, avec la plus aimable bonne grâce de ce petit incident qui met une note de franche gaieté dans la cérémonie.

\* \*

Pittoresque et de bon goût, le cadre et la décoration de la fête. Tout le monde s'y était porté de bonne volonté: charretiers qui avaient transporté les brousses destinées à revêtir le portail et l'auvent dressé par les charpentiers; escouade de petits pêcheurs qui avaient amené et installé les cloches; habiles ouvrières qui les avaient coquettellement parées.

« Quelle bonne volonté et aussi quelle foi tout cela suppose! disait un assistant...

Ah! si Peneau en avait mis autant à bâti l'église, il y a beau temps qu'elle serait faite et bien faite!

— Je te crois, brave homme!

Puis, en masse, la foule s'est portée à l'église provisoire dans un commun sentiment d'allégresse et de reconnaissance.

A l'issue de la cérémonie, les Parrains et Marraines se sont rendus chez Mgr Légasse pour signer l'acte commémoratif d'une journée qui comptera dans les annales de la Colonie. Ils ont royalement fait les choses, et le champagne des grandes circonstances a coulé sur des toasts qui ont justement mêlé, à ces réjouissances, le souvenir de toutes les classes de la population et surtout celui des généreux bienfaiteurs de France.

Pour une bonne journée, ce fut une belle et benne journée!

\* \*

Enfin, la veille de la "Toussaint" à 2 heures, mises en branle par des bras vigoureux, les "nouvelles baptisées" ont fait entendre leur premier carillon.

A ce moment vraiment impressionnant, bien des larmes ont coulé dans la foule accourue et massée sur la place, mais... c'étaient des larmes de joie.

En retrouvant ses cloches, St-Pierre a enfin retrouvé un peu de sa vie et de sa quiétude d'autrefois; et qui sait si ces joyeux carillons qu'il était déshabitué d'entendre ne sont pas, pour lui, l'annonce de nouveaux jours heureux et d'une ère nouvelle de prospérité?..

## Affaire Lefèvre-Mazier.

Vendredi dernier, 25 octobre, il y eut grande déception, au Palais de Justice où un nombreux auditoire s'était donné rendez-vous pour assister aux débats de l'affaire Lefèvre-Mazier, lorsque le Président du Tribunal vint annoncer que cette affaire était renvoyée à une date ultérieure.

La cause de ce renvoi?... M. Mazier n'aurait, dit-on, qu'une confiance très limitée dans la justice de son pays, et de plus, l'arrêté concernant sa réorganisation dans la Colonie serait, d'après lui, illégal.

Tout cela, évidemment n'est pas très flatteur pour nos juges actuels et surtout pour M. Antonetti qui, de ce fait, compterait une illégalité de plus à son actif.

Mais M. Mazier n'entre pas dans toutes ces considérations: il veut avant tout, la lumière et, par suite, des juges capables de la faire... telle qu'il l'entend.

L'affaire a donc été renvoyée et la demande de récusation faite par Monsieur Mazier sera sans doute prochainement examinée par le tribunal.

Il espère obtenir gain de cause; mais dans le cas contraire, il n'hésitera pas à aller jusqu'en Cassation, car nous a-t-on assuré, un si bon ami, qu'on dit atteint d'un bigotisme exagéré, s'est engagé à lui en payer tous les frais.

Si le fait est exact, nous applaudissons de tout cœur à cet acte de générosité qui permettra à la *lumière* de se faire jour, en dépit de tous les nuages accumulés au tour de cette... ténébreuse affaire.

## DÉPART DU BÉLÉGUÉ.

Dimanche soir, vers 10 heures, le "Saint-Pierre-Miquelon" quittait St-Pierre pour Sydney, ayant à bord notre sympathique

délégué, M. Louis Légasse qui rentre en France après un séjour de 5 mois dans la Colonie.

On sait qu'il a l'intention d'aller dès son arrivée à Paris, entretenir le Ministère des questions qui intéressent au plus haut point le sort du pays et en particulier de celles relatives à la diminution progressive de notre armement local. Nous espérons donc que le Ministre, une fois renseigné sur les véritables causes de ce mouvement d'exode qui s'accentue de plus en plus, ne tardera pas à prendre des mesures efficaces et à engager notre Administrateur à sortir enfin de l'inaction où il semble tant se complaire.

## Les Œuvres de Mgr Légasse et la Presse française

En juillet dernier Monsieur Edouard Bernaert, un des rédacteurs les plus distingués de l'Univers et de la Vérité française faisait paraître dans ce journal l'intéressant article que-voici:

### NOTES D'UN TÉMOIN

### CHEZ Mgr LÉGASSE

Samedi quatre heures, rue de Clichy, 39, à deux pas de la Trinité.

Dans la salle à manger sans luxe où il a bien voulu nous recevoir, le prélat apostolique de Saint-Pierre et Miquelon, familièrement nous a exposé en détail les misères et les grandeurs des pauvres pécheurs de là bas, qui lui conditionnent un troupeau des plus religieux du monde. Deux heures durant, il n'a point cessé de parler, dans cette langue claire et sans image, propre aux hommes de volonté, et avec cette diiction, qu'on pourrait penser hésitante, spéciale à ceux qui avant tout cherchent le mot propre de tout.

La raison de cet entretien était dans notre doute que l'appel du prélat aux catholiques de France doit être, pour l'instant, effectivement entendu. Reconstruire une église à St-Pierre et Miquelon est, certes, nécessaire, pensions-nous; mais comment espérer qu'en France, où tout n'est guère que ruines autour d'eux, les catholiques, déjà si obéris par tant de charges qui leur incombe, trouveront encore le moyen d'assumer celle-ci par surcroit?

— Je ne comprends pas bien, nous a dit Mgr Légasse, l'opposition qu'on pourrait voir entre les œuvres de France et celles de St-Pierre et Miquelon. Saint-Pierre et Miquelon, c'est la France. C'est la France par le sang, et la langue, et le cœur des pauvres gens. Normands, Bretons et Basques, qui peuplent ces roches peu hospitalières—nos dernières possessions en Amérique du Nord,—lesquelles, selon un mot de Mgr Touchet, sont la dernière chambre qui reste d'un château, jadis magnifique. C'est la France par tous ceux qui, en France même, — on peut évaluer leur nombre au chiffre de 80.000! — vivent plus ou moins directement des Terre-Neuvas. L'église qu'il faut rendre à ce peuple, ce n'est en aucune sorte un cadeau à des étrangers. C'est une église Française, où l'on prêchera en français, qu'on pavoisera, le jour de l'inauguration, de drapeaux tricolores français. Il n'y a donc pas à considérer qu'en donnant à



cette œuvre entre tant d'autres qui réclament leur patronage, les catholiques dis traîront rien au bénéfice de frères lointains, de ce qu'ils doivent à leurs plus proches. Nous sommes au nombre des plus proches, et notre isolement géographique n'est qu'un argument de plus pour nous recommander parmi les premiers à aider...

Le bon prélat, qui parle de l'abondance du cœur, nous a montré ensuite, sous les aspects divers qui lui doivent attirer les sympathies de tous, l'œuvre à laquelle il se dévoue. En réparant le mal produit par l'incendie du 2 novembre 1902, ce n'est pas seulement une église qu'on relève. C'est son foyer vital qu'on rend à une communauté profondément croyante et pieuse, qui, plutôt que de demeurer privée de ce foyer, — qu'elle veut, avant toute chose au monde, — émigrerait de ces rochers, restés français, vers les rives canadiennes du Saint-Laurent, qui les appellent, ou vers les plages, voisines, du pays de la liberté.

En France, où, malheureusement, un trop grand nombre a désappris l'amour traditionnel du clocher paroissial, on ne comprendra guère comme il vaudrait d'être compris ce sentiment d'amour sublime d'un peuple pour l'église qu'il sert de maison commune. Mais à se bien représenter la vie des St-Pierrais, on comprendrait sans trop d'effort. Dans les brumes, quasi continues, qui attristent le rude climat de ces parages sans agrément, entre deux campagnes de pêche sur une mer dangereuse s'il en est, l'église est, pour les morutiers, le lieu unique du délassement et du repos, le conservatoire du courage, l'endroit où il fait clair, où il fait chaud, où il fait bien dans tous les sens. La paix qui se dégage des cérémonies saintes — cette paix que rien au monde ne donne — est un bienfait inappréciable au cœur de ces lutteurs livrés sans fin ni cesse aux rages de la tempête et aux fureurs de l'océan. Les chants si grés accompagnés par l'harmonium les font sourire avec douceur au souvenir toujours récent des sifflements stridents du vent dans les cordages de leurs bateaux. Et les nuages parfumés que font les vapeurs de l'encens sous l'humble nef du sanctuaire leur sont comme la contrepartie réconfortante du spectacle quotidien des nuées noires du fond desquelles souffle la Mort.

Ajoutez à cela que l'église, où ils se reposent de leurs labours, est l'embarcadère spirituel où sont fêtées les espérances de leurs départs, la salle d'attente où leurs femmes et leurs enfants prient pour eux pendant leurs absences, et le «cimetière mystique» où eux mêmes sentent flotter, ambiante, la mémoire des disparus, des morts ou des «perdus en mer», dont la dépouille physique n'a pas eu d'autre sépulture que le berceau mouvant des vagues, ni d'autre aspersion suprême que celle des homicides remous... Une vie singulièrement intense y vibre, parmi l'atmosphère toute saturée d'effluves fervents. Et c'est, sur ces rochers affreux, quelque chose de semblable à ce qu'étaient, au moyen âge, dans nos campagnes exposées aux incursions des hommes du Nord, les grandes églises des abbayes: une citadelle et un asile.

Voilà ce que regrette depuis la catastrophe du jour des morts 1902, la population de St-Pierre. Et voilà ce qu'il faut lui rendre.

— Je voudrais, nous dit le prélat, une belle église, toute en vitraux et en peintures où

la lumière et les couleurs fissent contraste avec la grisaille du décor naturel des îles.

« Je réverai, aux murs, des fresques où se lirait, en images simples, l'histoire évangélique des péchés miraculeuses, des tempêtes apaisées, de saint Pierre marchant sur les eaux. Et des lampes, des veilleuses et des cierges partout. Je réverai un orgue puissant, pour accompagner les deux chœurs alternés des femmes et des hommes, lorsqu'ils chanteront, soit nos chants latins liturgiques, soit leurs cantiques locaux, si émouvants dans leur simplicité. Quelle joie pour ces bonnes et belles âmes, si les cérémonies qu'elles aiment leur étaient rendues plus précieuses par l'adjonction d'un peu de magnificence artistique ! Et combien seraient consolés, encouragés et fortifiés dans leurs luttes quotidiennes avec les forces les plus sauvages de la nature, nos intrépides marins, si ingénument héroïques, par le souvenir joyeux du grand vaisseau de pierre, — immobile, lui, dans les tourmentes, — où leurs proches, en prières, veilleront pour eux ! »

Ces désirs et ces rêves, si légitimes pourtant, Mgr Légasse se résigne à n'en voir pas tout de suite l'accomplissement. Ce qu'il supplie, d'un cœur paternellement ému, qu'on assure sans plus de retard à son troupeau, c'est la possession d'une église un peu confortable. Le gros œuvre est presque établi. La bâtie, en ciment armé, est suffisamment spacieuse. Il ne manquera bientôt que l'aménagement intérieur, les conduits, les boiseries, le système de chauffage. On se contentera des meubles essentiels. Le reste, peu à peu, viendra.

L'apôtre des pêcheurs de St-Pierre et Mi quelon nous exprime sa confiance profonde dans la charité catholique et même dans le sentiment national de ces Français, nombreux encore, chez qui la perte de leur foi n'a pas tué toute noblesse d'âme.

— Là-bas, il n'est guère de fidèle qui ne prenne ou n'ait pris sur soi d'économiser, même dans la misère excessive qui règne depuis deux ans passés, pour contribuer pour une part à l'érection du sanctuaire. Les petites orphelines de l'ouvrage, — malheureusement fermé depuis, — confectionnaient, pendant leurs récréations, de menus objets qu'elles mettaient ensuite en loterie. Chaque classe de l'école des filles s'est cotisée pour offrir à l'autel futur un chandelier. Et les tout petits de l'asile, pendant un an et demi, ont apporté volontairement à la bonne Sœur qui les soigne le petit sou que chaque jour on leur donne pour acheter quelque sucrerie.

« Un de nos braves marins, vieux capitaine d'une goélette — dont on est sans nouvelles depuis le cyclone du 7 Avril — m'a apporté un jour, en pleurant, deux billets de banque, regrettant que ses compagnons et lui-même ne pussent que cela pour aider à l'œuvre commune. Je ne doute pas qu'en France, où, à mes précédents voyages, j'ai recueilli tant de secours, on ne me vienne en aide, une fois de plus, pour mener à bonne fin les travaux en bonne voie. Tout est cher, dans nos îles: les matériaux de construction nous font défaut; les ouvriers spéciaux viennent de France ou du Canada, ce qui rend la main-d'œuvre extrêmement coûteuse. D'autre part, la saison où l'on peut bâtir est très courte. Et nous avons encore à faire pour cent mille francs de travaux, au moins... Cela, pour l'église seule, sans préjudice des frais que nous imposeront, une fois l'église achevée, la création et

l'entretien de l'école libre paroissiale recommandée à grands cris par la population. Car, pour ces vrais chrétiens, logiqués dans leur foi et fidèles à la tradition, l'église ne va pas sans l'école. Il est, d'après eux, de règle, en Amérique, que toute paroisse ait ses établissements primaire et nos pêcheurs n'entendaient pas faire exception. Ils veulent que leurs enfants soient élevés comme eux-mêmes le furent et pour avoir l'école, comme pour avec l'église, ils s'en iraient plutôt ailleurs... »

Mgr Légasse nous fait part de quelques lettres qu'il a reçues, avec des dons, de quelques-uns, des plus minimes, l'ont enfin jusqu'aux larmes, par l'élan dont ils témoignaient. Il nous prie de remercier certains d'entre nos lecteurs qui, déjà, ont donné suite à son cri d'appel. Il nous fait le compte des parures, boucles d'oreilles, bracelets et chaînes, anneaux et bagues d'or d'argent dont on s'est dépouillé un peu partout pour grossir d'autant sa collection. Ce serait une douleur pour lui, que de voir à jeter au creuset du fondre ces bijoux — la plupart, bijoux de pauvres qu'il voudrait faire monter en collier à la Vierge de la nouvelle église de Saint-Pierre.

— Il faut, dit-il, que mon troupeau vive et puisse voir toujours au prix de quelques sacrifices l'église qu'il regrettait lui a rendue, par ses frères du « vieux pays ». \*

La vieille horloge qui, d'un tic-tac vivant, a mesuré le temps de la conversion, sonne six heures. Nous nous excusons. Et nous prenons congé de Mgr Légasse, emportant de cet entretien un souvenir d'autant plus ému que nous savons un peu, pour y avoir passé naguère, route pour le Canada, ce qu'est le terribil climat des parages de Terre-Neuve, ce qui nous fait vibrer plus sympathiquement tout ce qui nous est conté. Et voici qu'à ce détail, au moment de partir, nous frappons au point notre émotion.

Par l'entrebailement d'une porte, n'avons aperçu, dans une chambre contiguë à celle où nous causions, un autel portatif de missionnaire, posé sur une table d'un coin. Cet homme n'est pas sans un détriment grave de sa santé que Mgr Légasse, est Basque de naissance, a pu quitter quarante ans passés, en 1899, le climat des Pyrénées, pour s'aller exiler à bas, dans les brouillards de l'extrême nord. Cet homme, venue si loin chercher du secours pour son peuple, n'a pas la force de se rendre à l'église pour célébrer les saints-mystères. Voilà qui dit plus que tout ce qu'on peut inventer.

L'amour qui agit à ce point fait des racines ou en obtient. Les Saint-Pierrais auront certainement et leur église et l'école, avant longtemps.

Edouard BERNAERT

Etude de M<sup>e</sup> J. Enguehard, avocat à St-Pierre, rue de Sèze.

D'un jugement rendu par défaut, le Tribunal civil de 1<sup>re</sup> Instance de la Colonie le trente octobre 1907, entre dame Marie Georgina Cantaloup et François Roger, sous-Chef de Bureau des Secrétariats généraux, demeurant à St-Pierre, il appert que la dite dame a été déclarée séparée de biens d'avec M. Roger son mari.

POUR EXTRAIT:  
J. ENGUEHARD.

Imp. LA VIGIE Le Gérant F. Dotsal

